

Compte-rendu communal

Réunion de commune de Lincheux – Hallivillers du 12 mai 2026

Début de la réunion : 20h10

Fin de la réunion : 22h05

12 personnes présentes (8 personnes de Lincheux et 4 d'Hallivillers)

Elus présents : Richard Doinel - Mickaël Maillot – Antoine Van de Moortele – Dominique Bonneroy – Magali Dubois

1. Le courrier postal

- Boite aux lettres de Hallivillers fermée. Pourquoi ?

Réponse : la Poste avait envoyé un courrier au précédent conseil qui n'a pas répondu. La boite a été supprimée, il n'y aura pas de retour en arrière. La boite de Lincheux fonctionne encore. Obligation de passer pour le facteur une fois par semaine.

Il faut surtout continuer à utiliser la boite de Lincheux pour qu'elle ne soit pas supprimée. Des changements de boites aux lettres sont prévus avec un système de prélèvement de courrier par le facteur (verrou rouge).

2. La vitesse des véhicules

Faire ralentir les voitures

Rue de la Croisade : beaucoup de véhicules circulent vite.

Proposition d'un habitant : Mettre un stop rue de la Croisade en montant et rue de la ferme en descendant.

3. Les arbres qui gênent la visibilité : carrefour qui vient d'Hornoy.

Réponse : la mairie contactera la personne en charge du dossier car cela devait être fait.

4. Rue de la ferme : travaux effectués mais la route est en mauvais état : est-il possible de refaire la voie au propre ?

Réponse : Antoine Van de Moortele fera un état des lieux et verra ce qui peut être fait mais normalement, l'entreprise qui a fait les travaux devaient remettre au propre.

5. Des propriétés en ruines, maisons non entretenues. Est-ce que la mairie peut intervenir ? Peut-on envoyer une mise en demeure ? Certaines fermes ou habitations sont peu entretenues ce qui entraîne la présence de rongeurs sur les propriétés qui causent des nuisances.

Réponse : La mairie ne peut pas intervenir sur des propriétés privées. Dans les pires des cas, on peut faire une déclaration de mise en péril et poser des barrières.

6. Adressage : L'ancienne municipalité avait décidé de changer les noms de rues et les numéros mais certains domiciles n'ont toujours pas les nouveaux numéros pour leur domicile. (Rue de la Croisade – rue Sac)

- Cela pose également problème avec les impôts et les cartes grises.

Réponse : Pour les impôts, il faut cocher la case : déménagement ou autre sur le site impots.gouv.fr.

Le changement d'adresse ne fonctionne pas : des facteurs non titulaires sur la zone ne connaissent pas les adresses et ne se retrouvent pas car google et les gps ne sont toujours pas à jour.

Réponse : Le changement d'adressage était nécessaire pour les secours (il y avait par exemple des rues de l'église sans quasi tous les villages du Bourg) mais ce n'est pas encore une réussite car tout n'est pas calé.

Problème de numérotation sur les habitations : tout n'est pas fait. Voir avec Dominique Bonneroy pour répertorier les numéros manquants et régler le problème.

Remarque d'un habitant : pour l'adressage des courriers : Il faut écrire **Lincheux – 80640 Hornoy le Bourg**

7. Dernièrement pour un deuil, il y a eu l'ouverture de 4 caveaux à Hallivillers : il y a eu une erreur de référencement pour une tombe.

(Lefebvre Françoise)

Réponse : il y a eu une mise à jour du logiciel de référencement des cimetières sur le site de la mairie. Il faut pour Hallivillers que les habitants qui connaissent des emplacements vérifient sur le site s'il y a des erreurs.

8. Les arbres sur la route d'Hornoy : dangereux.

Réponse : certains sont marqués d'une croix rouge et doivent tomber. La DDE responsable : on les contactera pour relancer.

9. La taille des arbres avant la floraison dans le village :

Les habitants sont mécontents : il faut les laisser fleurir avant de couper.

Réponse : La mairie transmettra aux employés communaux. Effectivement : on ne taille pas au printemps.

Pour information :

- La commune s'est inscrite au concours des villages fleuris : tout le monde devra jouer le jeu pour que Hornoy Le Bourg obtienne le label.
- La mise en place sur la commune de fauche tardive ou différée pour protéger certaines espèces d'insectes et favoriser la pollinisation a commencé.

- 10. Les églises** : que compte faire la municipalité concernant toutes nos églises ? L'église de Lincheux est en bon état mais la porte de celle d'Hallivillers est abîmée. De même : La messe des morts : seule messe annuelle de la commune a été annulée. Les habitants sont mécontents car en plus, ils n'ont pas été prévenus.
Réponse : C'est l'équipe liturgique qui a décidé de ne pas officier en raison de l'état de l'intérieur du lieu. Ainsi : le conseil municipal doit aller faire un état des lieux pour être certain de la sécurité des habitants. Apparemment l'église est actuellement encombrée et ne permet pas d'accueillir les fidèles.
Pour toutes nos églises, Il faut préserver, éviter les dégradations.
- 11. Le vieux cimetière de Hallivillers doit être entretenu** : broussailles et arbres à tailler. Pas de concessions disponibles. Ce lieu ne figure pas sur le site communal de référencement des cimetières.
- 12. Pas de plan des souterrains** qui se trouvent sous Hornoy Le Bourg. Il y a des légendes concernant des souterrains qui vont d'un endroit à l'autre : ils ne semblent pas exister. Il y a en revanche des muches. Et beaucoup d'entrées sont bouchées.
- 13. Chemin qui va au bois des monts** : Il est à refaire car beaucoup d'ornières. C'est le chemin qui va vers Molliens.
Réponse : Antoine Van de Moortele ira pour vérifier. L'équipe municipale va faire le tour des villages pour vérifier l'état des routes et des chemins, il faut remettre en état les tours de villes qui valorisent nos villages et sont attractives pour les habitants. Voir si Celui de Hallivillers est récupérable car il y a des constructions dessus.
- 14. Question concernant la voie douce : son trajet**
Réponse : trajet déterminé et la commune envisage de relier nos villages entre eux en exploitant la voie qui va être construite.
Précision : c'est une voie douce qui intégrera tous les véhicules, ce ne sera pas une piste cyclable.
Objectif : faire venir du tourisme vert.
- 15. Possibilité de jeter les déchets verts à Hallivillers** : la mairie ne s'oppose pas à ce que les habitants continuent de venir les déposer à cet endroit, le terrain est prévu pour ça.
- 16. Les éoliennes** : pourquoi encore en installer sur le territoire ?
Réponse : les éoliennes qui devraient arriver font partie d'un projet prévu depuis 2012. Notre chance : le Préfet actuel est contre l'implantation d'éoliennes, mais il y aura de nouvelles élections en 2027 et pas certain que l'on garde le même préfet ou que le suivant soit dans le même état d'esprit.
Information : un Projet photovoltaïque est prévu sur le site de Trinoyal.

Question : peut-on faire une carte avec le nombre d'éoliennes sur le territoire ?

Intervention d'une habitante : Il faut se rapprocher des associations anti-éoliennes.

Information : à titre indicatif, la Commissaire enquêtrice de la Commission d'Enquête a demandé un vote du conseil municipal pour connaître la position de la commune sur le sujet : le conseil municipal a voté contre.

Remarque : les élus présents précisent qu'il faut aller à l'enquête publique et s'exprimer.

17. Enfance : Derrière la salle des fêtes d'Hallivillers : peut-on vérifier l'espace de jeux, et s'assurer que les normes de sécurité sont toujours à jour.

Réponse : il est question de vérifier et sécuriser tous les espaces de jeux de nos communes. Un jeu d'Hornoy va d'ailleurs être démonté pour ces raisons.

18. Salle des fêtes d'Hallivillers : Problème soulevé : les nuits sont difficiles car elle est prêtée très souvent aux mêmes personnes qui font beaucoup de bruit dans la rue et dans le village.

Réponse du maire délégué : la salle des fêtes est prêtée une fois par an aux habitants, pas plus et il n'est pas question qu'elle soit empruntée gratuitement pour des personnes ne résidant pas sur la commune.

Information de clôture : le comité des fêtes d'Hallivillers va reprendre du service.

J'ai d'autres remarques ou questions qui n'ont pas été posées.

Je peux les déposer en mairie (urne à disposition)

ou les transmettre à mon maire délégué : Dominique Bonneroy avant le 22 /06